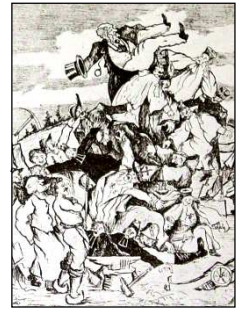




Salut Public !



< La pyramide sociale a le peuple à sa base et le capitalisme au sommet...

Pour changer, il suffit que le peuple cesse de l'étayer ! >

HISTOIRE DU CRASH DU CONCORDE AFFAIRES DSK – TRON – FERRY LA SYRIE DE BACHAR EL ASSAD



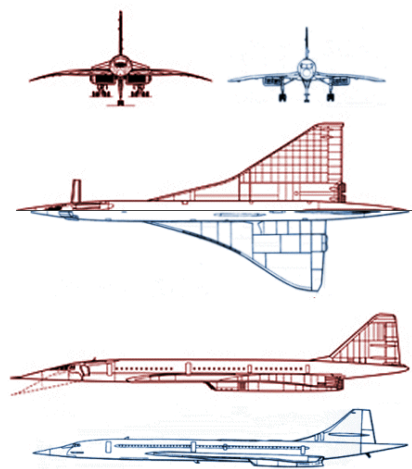
A l'occasion du salon du Bourget, je voulais revenir sur la fin dramatique de l'histoire de **Concorde**.

Histoire du supersonique :

Le **Concorde** est un avion de transport supersonique construit par l'association de **Sud-Aviation** (devenue par la suite

l'**Aérospatiale** après sa fusion avec **Nord-Aviation** et la **SEREB**) et de la **British Aircraft Corporation** (devenue ensuite **British Aerospace**).

C'est l'un des seuls avions de ligne supersoniques à avoir été produits, les autres étant le **Douglas DC-8** qui a effectué un seul vol à Mach 1 et le **Tupolev Tu-144** soviétique parfois surnommé **Concordski** ou **Concordoff** en raison de sa ressemblance avec **Concorde**. Néanmoins, cette appellation est tout à fait usurpée car si la ressemblance globale est réelle (comment pourrait il en être autrement, quand on a des connaissances similaires en aéronautique et qu'on se trouve confronté à un déficit de construction équivalent), dans les détails d'un spécialiste, les solutions sont parfois très différentes. **Concorde** présentait une aile delta travaillée pour assurer une bonne stabilité à basse vitesse tout en profitant de l'aile delta pour la vitesse.



Le **Tupolev Tu-144** avait une caractéristique très différente

avec une configuration en double aile delta qui a posé de tels problèmes de stabilité que l'ajout de « becs de canard » à l'avant fut nécessaire. Les moteurs sont aussi plus proches du fuselage sur le **Tupolev Tu-144** pour améliorer la maniabilité.

La vitesse de croisière du **Concorde** est de Mach 2,02 à une altitude variant de 16 000 à 18 000 mètres. Il est doté d'une aile delta modifiée et de moteurs à postcombustion développés d'abord pour le bombardier britannique Avro Vulcan. Il est aussi le premier avion civil à être équipé de commandes de vol électriques, précédant ainsi les **Airbus**.

Les vols commerciaux ont commencé le 21 janvier 1976 et se sont terminés 27 ans plus tard en 2003. Ces premiers vols commerciaux ont eu lieu avec **British Airways** et **Air France** au-dessus de l'océan Atlantique le 21 janvier 1976. Les derniers vols ont eu lieu respectivement le 31 mai 2003 pour **Air France** et le 24 octobre 2003 pour **British Airways**, le vol de la « retraite » ayant eu lieu le 26 novembre de la même année. Jean-Cyril Spinetta, alors président d'**Air France**, a affirmé : « **Concorde** ne s'arrêtera pas vraiment car il ne sortira jamais de l'imaginaire des hommes ».

Le crash du vol AFR 4590 :

Le mardi 25 juillet 2000, le **Concorde** immatriculé F-BTSC exploité par la compagnie **Air France** va décoller de Paris Charles de Gaulle pour effectuer le vol-charter AFR 4590 à destination de New York avec à

son bord neuf membres d'équipage (3 PNT, 6 PNC) et cent passagers.

Officiellement, la cause du drame se révèle être une lamelle en titane perdue par un avion de la Continental Airlines. Officiellement...

Schéma classique d'un drame aérien: catastrophe, enquête du BEA, dossiers, procès. BEA: Bureau Enquête Accident. Cette organisme possède la fâcheuse qualité d'appartenir au ministère des transports. Un ministère qui doit donc, via le **BEA**, enquêter sur les accidents aériens, pour éviter qu'ils ne se reproduisent, juger les coupables d'infractions, et protéger les intérêts industriels et financiers de l'aéronautique européenne: **EADS, Snecma...**

Un mélange des genres sulfureux qui suffit à mettre la puce à l'oreille quant à l'éventualité d'une enquête bâclée. Et justement les journalistes vont en découvrir de belles ou plutôt de bien mauvaises, avec pêle-mêle:

Résumé de l'accident :

Lors du décollage de la piste 26 droite de l'aérodrome de Paris Charles de Gaulle, peu avant la rotation, le pneu avant droit (roue n° 2) du train gauche éclate (ce sont les causes de cet éclatement qui sont sujettes à caution. C'est là que 2 thèses s'opposent: celle du **BEA** qui affirme que **Concorde** roula sur une lamelle métallique tombée d'un autre avion alors que l'enquête diffusée sur **Planète**,

plus plausible, affirme que le train avant gauche, privé d'entretoise était fragilisé et éclata en passant sur un décrochement entre 2 plaques de béton de la piste. Le train se détériore puis les débris sont projetés contre la structure de l'aile, provoquant une rupture du réservoir 5. Un feu important, alimenté par la fuite, se déclare presque immédiatement sous la voilure gauche.

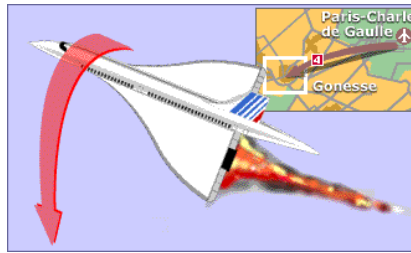
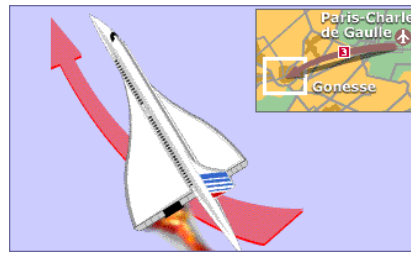


Des problèmes apparaissent peu après sur le moteur 2 et momentanément sur le moteur 1. L'avion décolle. L'équipage arrête le moteur 2, toujours proche du régime ralenti, après une alarme feu moteur. Il constate que le train ne rentre pas.



L'avion vole pendant environ une minute à la vitesse d'environ 200 kt (360 km/h) et à l'altitude radio sonde d'environ 200 pieds (65 mètres), mais il ne peut pas prendre ni altitude ni vitesse. Le moteur 1 perd alors sa poussée,

l'incidence et l'inclinaison de l'avion augmentent fortement.



La poussée des moteurs 3 et 4 diminue rapidement. L'avion s'écrase sur un hôtel. Les 109 personnes à bord sont tuées, 4 personnes au sol sont également tuées et 6 autres personnes au sol sont blessées.



Quelques explications :

Depuis son premier envol, les gouvernements Britanniques et Français de tous bords nous ont vantés les qualités extraordinaires de l'avion supersonique. Nous étions des incompris puisque pas un seul de cet avion n'a pu être vendu. Il a fallu toutes la pression des gouvernements Britanniques et Français de l'époque pour que les compagnies nationales, **British Airways** et **Air France**, daignent

en prendre 5 chacune sur leur flotte (sans les acheter d'ailleurs).

C'était l'avion le plus sûr du monde. On passait sous silence volontairement tous les incidents graves qu'à eu le **Concorde** depuis sa commercialisation et tous à cause de problèmes de pneumatiques qui éclataient.

Fierté nationale. Pour la plupart d'entre eux, la blessure reste vive et l'amertume grande... Comme pour les auteurs d'un rapport du CHSCT-PN (2) **d'Air France**. Cette étude d'experts souligne que pendant des années, les carences d'un appareil devenu mythique ont été dénoncées, sans beaucoup de résultats. Le **Concorde**, depuis son premier vol d'essai en mars 1969 et ses débuts commerciaux en janvier 1976, était devenu un objet de fierté nationale qu'il ne fallait surtout pas ébrécher. Pourtant, bien avant l'accident de Gonesse, plusieurs **Concorde** étaient passés près de la catastrophe. Le pire, c'est que ces événements «précurseurs» graves auraient sans doute évité l'accident du 25 juillet 2000 si les recommandations du CHSCT-PN avaient été suivies d'effets pour atténuer ou supprimer les faiblesses de cette belle machine.

Ainsi, le CHSCT-PN liste 16 incidents graves et six accidents précurseurs rapportés sur vingt-quatre années d'exploitation d'une flotte de 13 avions. Le terme d'accident étant retenu

dès lors que l'avion a subi des dommages structurels. Ajoutées aux 57 incidents de pneumatique enregistrés dans un rapport du **BEA**, ces défaillances offrent une photographie précise de la relative vulnérabilité du **Concorde**. Ce qui est confirmé par le fils du mécanicien : «*Mon père ne cachait pas que le **Concorde** était un avion difficile. Un appareil vieillissant qui exigeait une vigilance permanente en vol. Il était d'ailleurs assez rare qu'une traversée de l'Atlantique se déroule sans incidents. Mais il appartenait malgré tout à une famille ; celle du Concorde. Ce n'est qu'après l'accident que certains membres des familles des victimes ont, à leur tour, pu découvrir la dimension de cet avion.*» Et les raisons pour lesquelles il avait été protégé durant toute sa carrière.

Ce qui explique aussi le peu de publicité faite aux incidents graves rencontrés par les **Concorde d'Air France** et de **British Airways**. Le rapport dénonce même une «volonté d'édulcoration et de minimisation des problèmes».

Parmi les 16 cas étudiés par le CHSCT-PN, les incidents les plus graves ont pour origine la détérioration d'un pneumatique au décollage. Il en résulte à chaque fois des dommages à la structure de l'appareil et de ses réacteurs. Après un incident de ce type en mars 1979 à Dakar, un autre **Concorde** échappe de peu à la catastrophe à Washington

trois mois plus tard. Comme à Gonesse, l'éclatement d'un pneu provoque l'arrachement d'une partie du revêtement de l'aile gauche, de nombreux impacts sur l'intrados (le dessous de l'aile), l'endommagement d'un réacteur et surtout l'écoulement du carburant par treize perforations. Ce jour-là, les passagers de ce vol **Concorde** ont simplement eu la chance que le carburant ne s'enflamme pas.

Des incidents similaires (dont 57 éclatements de pneus) s'étaient déjà produits, notamment au décollage de Washington (dans des circonstances analogues le 14 juin) et de Dakar en 1979. Le même incident s'est produit 5 fois dans les années 1980-1990. **Concorde** a subi 70 incidents en 24 ans. Mais on ne dit rien pour ne pas détruire le mythe au péril des passagers ! Le pilote dut effectuer un demi-tour après l'éclatement d'un pneu ayant perforé l'intrados de l'aile, laissant s'échapper du kérosène, heureusement sans inflammation. Quand on faisait des pieds et des mains pour que les USA autorisent le « **bel oiseau blanc** » à se poser à Kennedy Airport alors qu'il y avait nombre de militants américains qui s'y opposaient. Peu de temps avant la prise de décision par la cour Suprême des USA d'autoriser **Concorde** à se poser aux USA, **Concorde** a subi un incident grave (là aussi de pneumatiques) que le **BEA** a passé volontairement sous silence pour

obtenir cette autorisation. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité d'Air France, déclarait après le crash « *La CEA regrette fortement la non-application des mesures décidées à la suite des événements graves de 1979 (protection des réservoirs, etc...)* ». Les experts déclaraient en marge de leur rapport que **Concorde** a été victime d'une « *passivité attentiste* » !

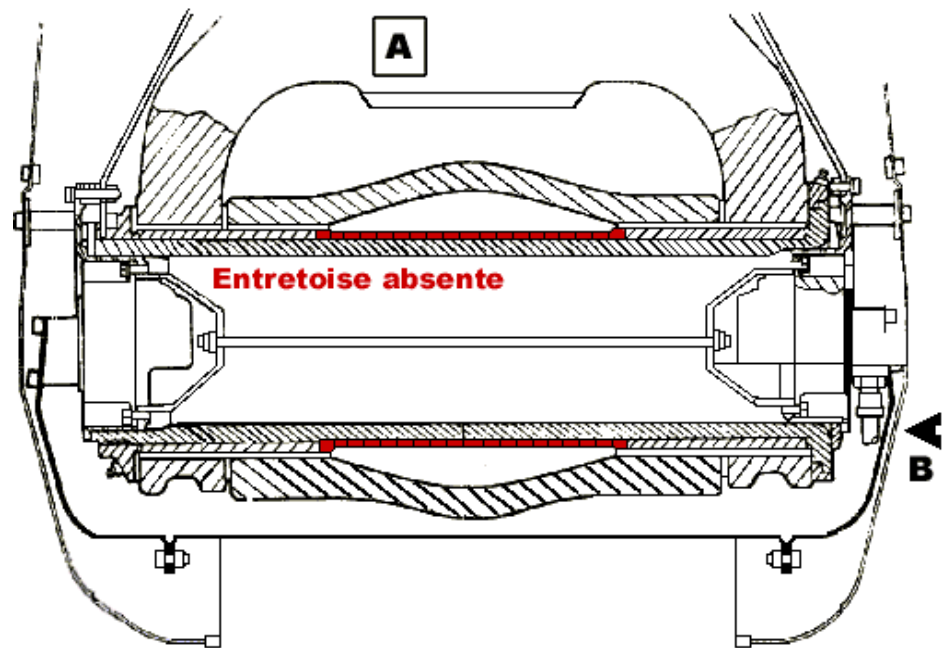
Lors du crash, un documentaire passé sur la chaîne **Planète**, révèle un certain nombre de choses très intéressantes. En effet, le **BEA** est parti sur la théorie de la lamelle du **DC10** abandonné sur la piste qui aurait fait éclater le pneu du **Concorde**, provoquant ainsi le seul incident grave du **Concorde** et le crash qui s'en suivit. Le **BEA** venait de trouver les coupables : encore les méchants américains qui, décidément, font tout depuis le début pour mettre des bâtons dans les roues de **Concorde**. Pour les incidents graves, on sait aujourd'hui qu'il n'en est rien. Mais pourquoi le **BEA** a passé sous silence les témoignages visuels des nombreux témoins visuels dignes de foi (dont le contrôleur aérien qui a autorisé le vol **Concorde** à décoller) de l'accident. Pourquoi ? Qu'ont-ils vu de si gênant pour le **BEA** ?

De plus, Le **Concorde** aurait été en surcharge d'1,5 tonne et qu'une entretoise manquait depuis plusieurs jours sur le train d'atterrissage dont un pneu a éclaté. Le **BEA** lui-même

reconnait que « le département (de la maintenance) a commis une erreur grave en oubliant l'entretoise du boggie ». Mais il se rattrape juste derrière en complétant « rien dans l'ensemble des recherches (...) ne fait apparaître la moindre contribution de l'entretoise à l'accident du 25 juillet 2000 ».

Ce n'est pas l'avis d'un ancien commandant de bord sur Concorde Jean-Marie Chauve et d'un ancien mécanicien Michel Suaud qui trouvent que l'absence de l'entretoise peut entraîner la fatigue prématurée des pneus puisque le train gauche n'était sans doute pas parallèle à l'axe de la piste. Conséquences : cela aurait amené les pneus en surchauffe voire à s'enflammer bien avant de rencontrer la fameuse lamelle. Ils s'appuient sur l'enregistrement des « boîtes noires » et à la correction que le Commandant de bord Christian Marty avait fait juste pendant le décollage, l'aéronef ayant tendance à partir à gauche (entre 5 à 10 fois supérieur à la normale). L'entretien du **Concorde** relève d'un département commun **A310/Concorde** rattaché à la Direction des Opérations Longs-Courriers de la Direction de la Maintenance **Air France**.

Du 17 au 21 juillet 2000 (4 jours avant l'accident), l'aéronef avait subi une visite programmée de type "check A01" conformément au programme d'entretien approuvé. Lors de la visite, le boggie du train principal gauche avait été remplacé afin de lever une tolérance technique liée à une détection de sous-gonflage. Depuis cette visite, l'aéronef



avait effectué quatre vols, les 21, 22, 23 et 24 juillet 2000.

C'était la première fois que l'on procédait à un changement de boggie sur **Concorde** à **Air France**.

Durant l'étude de l'épave, et plus exactement l'inspection du train d'atterrissage gauche, il a été constaté l'absence d'une entretoise. Cette entretoise a été **oublié lors du remontage du boggie**. Elle avait pour fonction d'empêcher les bagues de cisaillement de glisser, et de protéger l'axe des roues. La bague de cisaillement du pneu numéro 2 (celui qui a éclaté), avait glissé et ne remplissait donc plus son rôle. Les traces d'usures sur cette bague, montrent qu'elle a glissé au cours des vols précédents l'accident. Cette absence engendre un débattement de l'axe du boggie atteignant 14,5 mm, soit un battement de 5 degrés. Raison invoquée par la maintenance **d'Air France** : oublié en raison de la faible maîtrise de l'anglais technique de la notice et

de l'absence sur les schémas d'installation de l'entretoise.

La piste empruntée par le **Concorde** était en mauvais état, avec des trous notamment aux raccordements des revêtements. Justement de multiples trous étaient présents 1 km avant la fameuse lamelle. L'entretien déficient des pistes. Etrangement les trous ont été réparés 2 jours après le drame et depuis la piste a été entièrement refaite.

Un ingénieur de la **Snecma** intéressé par l'enquête et présent sur les lieux a pu, en se promenant dans un champ de maïs, récupérer une centaine de pièces du **Concorde**... bien après le passage au peigne-fin des gendarmes! Preuve du travail bâclé des enquêteurs. - Ce même ingénieur en traçant la courbe vitesse d'ascension / temps, qui doit être linéaire, a pu déterminer grâce aux informations du rapport du **BEA** d'un incident, 1 km avant la fameuse lamelle.

La pleine puissance des 4 réacteurs est témoignée au tableau de bord par 4 lumières vertes qui doivent s'allumer dans les 12 secondes. Sur le vol AFR 4590 du 25 juillet 2000, elles ont mis 18 secondes. Donc, un gros doute sur le fait que la pleine puissance soit réellement opérationnelle. Cumulé à la surcharge d'1,5 tonne, cela explique aussi le manque de puissance et le temps qu'il a fallu à l'avion pour décoller. S'il avait eu sa pleine puissance et respecté la charge possible, le **Concorde** aurait dû décoller bien avant la lamelle métallique. La conclusion de Jean-Marie Chauve et de Michel Suaud est sans appel et formelle : « *l'avion n'aurait pas dû être mis en piste* » !

Tous les témoins ont vu des flammes sortir d'un réacteur gauche de l'avion ce qui confirme la théorie du **BEA** à propos de l'éclatement d'un pneu venant percuter une partie du réservoir d'essence, le transperçant jusqu'à faire couler du kérosène sur le moteur qui prit feu. Le seul petit problème pour le **BEA**, c'est que ces témoins ont vu l'avion en feu et en perdition près de 1 000 m avant le lieu où se trouvait la lame du **DC10** laissée sur la piste. Un des pompiers témoin de l'accident a vu et témoigné **Concorde** en feu avant qu'il ne passe devant sa caserne soit plus de 900 m avant l'emplacement où se trouvait la lamelle du **DC10**. Alors, exit les nombreux témoins gênants (pompiers, pilotes, personnels de l'aéroport) dans le rapport d'enquête du **BEA**. Il était sans doute plus facile de faire un

procès contre la compagnie américaine **Continental Airlines** et contre **Mc Donnell Douglas** (constructeur du **DC10**) que contre **Air France** (pour la surcharge d'1,5 tonne et pour l'entretoise manquante) et **Aéroport de Paris** (pour le piètre état des pistes à **Roissy Charles-de-Gaulle**). Le **Concorde**, la France, ses infrastructures aéroportuaires et la compagnie nationale n'auraient été qu'encore un peu plus décrédibilisés.

La thèse du reportage, plus crédible que celle du **BEA** : 1 Km avant la lamelle, en raison de l'absence d'entretoise les roues se sont mis à se désaxer. Avec la vitesse, le fait de passer sur le raccordement des pistes, et fait aggravant sur des « nids de poules », a probablement suffi à faire éclater des pneus réputés fragiles et peu performants. En éclatant, des pièces de réflecteur anti-eau ont été se planter dans les réservoirs. Contrairement à l'incident de 1979 à Washington, les fuites de kérosène étaient trop importantes et sont entrées dans le flux d'air chaud des réacteurs. **Ainsi à la lumière du documentaire**, on comprend vite que les intérêts supérieurs de l'Etat vont prendre le pas sur l'enquête officielle.

- 28 témoignages écartés du rapport final, des témoignages en contradiction avec la thèse officielle de la lamelle. Selon eux, une explosion a été entendue 1 kilomètre avec ladite lamelle.

- Dès 1979, lors d'un décollage à Washington, où les réservoirs du

Concorde s'étaient percés suite à l'explosion d'un pneu, les points faibles, pourtant rhédictoires pour une utilisation commerciale, étaient connus: système roulant à proximité de l'entrée des réacteurs, réflecteur anti-eau posté à l'avant des pneus problématique, réservoirs à renforcer (notamment au kevlar, la modification interviendra 20 ans plus tard !).

Comme souvent, on doit ce drame humain et technologique à une accumulation de circonstances, d'incompétences et de malhonnêtetés.

La cause du drame, vérifiée par les journalistes à la lumière des 28 témoignages dérangeants, serait donc non pas cette lamelle, permettant de faire payer la tragédie aux ennemis jurés américains du **Concorde**, mais un avion mal conçu, mal utilisé, mal entretenu...une faute franco-française.

Plutôt que de chercher les véritables causes menant aux véritables responsables, la justice ne met finalement en cause que des lampistes, notamment l'ingénieur concepteur en chef du projet Concorde, dédouanant Air France, ADP et EADS de toutes fautes. »

Si **Concorde** avait été si parfait, si sûr, pourquoi alors arrêter ses vols, étudier de nouveaux pneus et renforcer par un revêtement en kevlar ses réservoirs? C'est bien que l'on savait d'où venant la fragilité de cet avion mythique, non? Mais le rêve était cassé, **Concorde** ne retrouvait plus sa fréquentation et les Britanniques

comme les Français refusaient de continuer à financer par l'impôt l'entretien d'un si coûteux avion réservé à quelques privilégiés de la planète entre Londres ou Paris et New-York. L'utilisation et le « rayonnement » de l'avion était déjà très faible, alors pour une seule destination transatlantique...

Air France s'est évertué à requalifier l'essentiel des incidents graves – provoquant des enquêtes du **BEA** – en simple faits mineurs sans gravité, notamment lors d'un accident au Congo

Que cela ne plaise à certains, le seul et unique avion qui n'ait jamais eu d'incident grave et encore moins d'accident et que l'on peut qualifier d'avion le plus sûr du monde est le **Mercure**. Ce fut un avion construit par **Marcel Dassault**, par la volonté du Général de Gaulle de remplacer les **Caravelles** sur les lignes d'**Air Inter**. Il fut construit en 11 exemplaires entre 1973 et 1980 et était un concurrent (plus rapide mais mon confortable) du **Boing 737**. Le premier avion de série fait son vol initial le 19 juillet 1973, sa certification civile DGAC est obtenue le 12 février 1974. Son exploitation commerciale par **Air Inter** se termina le 29 avril 1995. Ses plans auraient été cédés à **l'Aérospatiale** et inspirèrent en partie **l'Airbus A320** avec le succès que l'on sait.

Laurent Remise

Une petite devinette pour terminer :

Quelle différence y a-t-il entre l'hôtel de Crillon et l'hôtel de Gonesse ?

L'hôtel de Crillon est à place de la Concorde alors que le Concorde est à la place de l'hôtel de Gonesse.

Laurent Remise.

Petites précisions sur l'affaire Strauss-Kahn

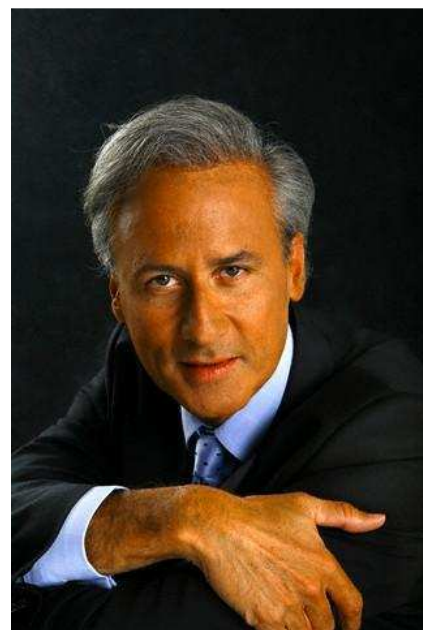
21h30. Un journaliste américain, Leonard Levitt, spécialiste du milieu policier new-yorkais, raconte sur son blog que les fuites sur le début de l'enquête DSK, notamment ces compte-rendus sur les traces d'ADN de DSK retrouvées au Sofitel, ne seraient pas tombées entre les mains de la presse par hasard. Il explique que le chef de la police new-yorkaise, Ray Kelly est un ami proche de... Nicolas Sarkozy. Levitt sous-entend que le président français aurait pu permettre certaines fuites dans la presse, histoire d'affaiblir encore plus celui qui était encore, avant le 14 mai, son plus grand rival pour la présidentielle de 2012.

Edwige Poncin

L'affaire Georges Tron

Après la fameuse affaire Strauss-Kahn, voici un secrétaire d'Etat inculpé pour viol. Mais qu'est ce qui se passe ! Nos politiques auraient ils un sexe à la place du cerveau ?

Nous publions l'intégralité des plaintes des deux femmes qui accusent Georges Tron d'agressions sexuelles et de viols. Ce qu'elles racontent est glauque : un maire et son adjointe de maîtresse abusant de deux employées qui acceptent des gestes de moins en moins acceptables pour obtenir puis garder un travail.



Le fétichisme et le triolisme sont des pratiques joyeuses et excitantes quand elles se vivent avec désir. A Draveil, concrètement, si les faits dénoncés sont confirmés par la justice, ils entrent dans la catégorie des films pornos semi-amateurs mettant en scène des femmes contraintes de se taper le producteur (et ses amis) pour obtenir un petit rôle, mal payé, dans un film de seconde zone.

Affabulations de manipulatrices ou délires d'un roitelet pervers : la justice devra dire aussi comment ces femmes ont été embauchées, qui payait les repas organisés pour se terminer en parties.

V., 34 ans : « Je ne voulais pas y aller »

V. raconte d'abord comment elle est arrivée dans l'entourage de Georges Tron. Lors des municipales de 2008, elle s'investit dans la campagne du candidat de Ris-Orangis (91) Jacques Brochot, soutenu par l'UMP. C'est une femme, Lucile M., assistante parlementaire de Tron, qui va les mettre en contact pour un emploi. Extraits.

« Il se souvenait très bien de moi. Pour me connaître un peu mieux il m'a posé différentes questions et lorsque je lui ai dit que je pratiquais l'acupression, il m'a répondu avec enthousiasme en me disant qu'il pratiquait la réflexologie depuis dix ans.

Sans me demander la permission, il m'a enlevé ma bottine et a commencé à me toucher soi disant les points de réflexologie. J'étais surprise et je n'osais pas bouger, ne me sentant pas à l'aise et j'ai regardé Lucile qui n'avait pas l'air d'être inquiète... [...]

Il avait réfléchi à un emploi à l'accueil de son cabinet

Deux jours après, je me suis rendue à Draveil devant la mairie où j'ai rejoint le maire et Lucile. Comme il est connu dans ce restaurant japonais, nous avons été mis à une table discrète, au fond. Aussitôt assis, il a sorti des mi-bas en précisant qu'il s'agissait d'un prototype destiné à la réflexologie. J'ai accepté de mettre ces mi-bas. Je me trouvais face à lui et il m'a pris une jambe l'une après l'autre, qu'il a mise sur ses jambes.

Et tout en mangeant il me tripotait les orteils ou le dessous des pieds. Lucile n'était pas surprise par cette attitude.

Au cours du repas, il m'a dit qu'il avait réfléchi à un emploi à l'accueil de son cabinet. [...] J'ai été embauchée à la mairie de Draveil le 14 septembre 2008 en qualité de contractuelle.

A partir de mon embauche, il y a toujours eu un prétexte pour que monsieur Tron me touche les pieds, que ce soit en voiture ou lors de déjeuners. Il était cependant très discret, prenant la précaution de vérifier si personne ne le voyait, à l'exception de Lucile.

Brigitte avait pris le relais, j'étais bouleversée

Le 12 novembre 2009, le secrétaire du maire m'informe que le maire souhaite ma présence lors d'un déjeuner où était conviée, notamment, Brigitte Gruel (adjoindue à la Culture). Pendant tout le repas il s'est arrangé pour avoir à nouveau mes jambes, l'une après l'autre, sur les siennes en me les attrapant. J'étais très gênée par rapport aux invités, et comme je sentais qu'il insistait, je ne résistais pas.

Vers la fin du repas, à ma très grande surprise, voyant que le maire avait ses deux mains sur la table, je me suis aperçue que Brigitte Gruel avait pris le relais. J'étais bouleversée.

Je précise que pendant tout le repas, il s'arrangeait pour me servir plusieurs verres de vin.

A la fin du repas, les invités ont été raccompagnés par Brigitte Gruel, et alors que je mettais mon manteau pour les suivre, monsieur Tron m'a demandé de rester et de m'asseoir en face de lui. J'ai obéi et il m'a refait pareil. C'est alors que Brigitte est revenue et j'ai entendu qu'elle fermait la porte à clé.

Elle s'est mise derrière moi et m'a caressé les épaules, la poitrine tout en me dégrafant. Georges Tron m'ayant demandé de fermer les yeux et de ne pas les rouvrir.

J'ai entendu Brigitte faire une fellation à monsieur Tron

Je me suis aperçue que Brigitte s'était déshabillée, restant uniquement en collant. Monsieur Tron est resté habillé et il m'a pris la main pour que je caresse la poitrine de Brigitte.

Monsieur Tron m'a remonté ma jupe et a passé la main dans ma culotte. Je n'avais aucune réaction, tétanisée par le fait que je ne m'attendais pas à ça. J'espérais qu'il allait arrêter. De toute façon il a bien vu que je ne prenais pas de plaisir. Il a écarté mes lèvres et a mis son doigt.

Quand il a vu que je n'avais aucune réaction, il a enlevé ses mains et il s'est mis à caresser Brigitte. J'ai entendu Brigitte faire une fellation à monsieur Tron. J'ai préféré ne pas ouvrir les yeux. A la fin ils se sont rhabillés et je me souviens qu'il faisait nuit. Brigitte m'a demandé si ça allait et j'ai répondu oui car je voulais partir au plus vite.

Brigitte m'a dégrafé ma robe et m'a caressé

La deuxième agression remonte au 4 janvier 2010, date à laquelle la secrétaire du maire m'a demandé de me rendre au domicile de Brigitte Gruel pour que j'apporte son agenda au maire. Je ne voulais pas y aller. Il a rappelé la secrétaire pour confirmer que je devais y être dans trente minutes.

Quand je suis arrivée au pavillon de Brigitte Gruel, il était au téléphone sur le canapé avec trois verres de vin servis. Je me suis assise sur un fauteuil et il a exigé que je vienne près de lui. Sous prétexte de regarder l'agenda qu'il avait posé sur mon genou, il a recommencé à me toucher les jambes.

Il m'a pris les jambes en me faisant basculer sur le côté, pratiquement allongée sur le canapé. Il a collé sa bouche sur mes orteils en soufflant dessus. Brigitte m'a dégrafé ma robe et m'a caressée, Georges Tron me demandant de fermer les yeux.

Il a essayé de passer la main mais comme j'avais mis un collant il n'a pas pu. Il a mis la main sur le sexe de Brigitte. Brigitte a fini par lui faire une fellation.

Elle m'a dit qu'il fallait que j'oublie Draveil et Georges Tron

Je ne suis pas retournée au travail. A partir de là, j'ai commencé à déprimer très sérieusement. J'ai fait une tentative de suicide médicamenteuse le 13 avril 2010 et lorsque j'ai consulté mon psychiatre, j'ai fini par lui avouer

ce qui s'était passé. J'en ai également parlé à l'association AVFT [Association européenne contre les violences faites aux femmes]...

Je n'ai pas renouvelé mon contrat à la mairie.

Par la suite, j'ai rencontré L. M. [l'assistante parlementaire de Georges Tron, ndlr] à la sortie de l'école, et elle m'a dit qu'il fallait que j'oublie Draveil et Georges Tron, et que c'était pour mon bien et celui de ma famille. En effet, j'avais commencé à parler de ce qui m'était arrivé.

Je suis allée au commissariat d'Evry pour faire une main courante suite à ces menaces, et après en avoir discuté avec madame Payet, j'ai décidé de déposer une plainte directement au procureur. Je dépose plainte pour ces faits. »

E., 37 ans : « Je n'espérais qu'un emploi »

« J'ai rencontré Georges Tron lors d'une permanence parlementaire en juin 2006 dans le cadre d'une recherche d'atelier pour mon activité de relieur-doreur [Georges Tron la fait alors inviter à plusieurs petits événements culturels, ndlr].

En novembre 2006, j'ai été invitée au vin d'honneur du Salon du premier roman où je suis allée avec un ami. Monsieur Tron me retient à dîner avec les auteurs du salon. Au cours du dîner, il s'est assis en face de moi et a commencé à me faire du pied sous la table. J'en étais très gênée. La soirée s'est prolongée très tardivement et il nous a

invités le lendemain au restaurant japonais de Draveil.

Lors de ce repas, il m'a proposé un emploi

J'en ai parlé à des amis en leur disant ce qui s'était passé. Il m'ont dit de faire attention, et comme à l'époque j'étais seule avec mon fils, en instance de divorce et sans emploi, je m'y suis rendue avec ce même ami. Lors de ce repas, il a recommencé à me faire du pied, à m'enlever sous la table mes chaussures et m'a posé ma jambe sur la sienne tout en la caressant. Lors de ce repas, il m'a proposé un emploi, m'a demandé mon numéro de téléphone et m'a laissé le sien.

Je me suis laissée caresser dans la promesse d'être embauchée, ce qui se réalisera le 10 janvier 2007. De ce déjeuner jusqu'à mon embauche, il me faisait convoquer dans son bureau et une fois dans son bureau, sous prétexte de réflexologie, il se mettait à me caresser le long des jambes, sur la poitrine, le dos, les épaules.

Comme j'étais très coincée il n'est pas parvenu à me mettre la main dans la culotte mais il a essayé. Chaque fois il fermait la porte capitonnée de son bureau à clé.

Il voyait bien que cela ne me procurait aucun plaisir. Il me disait qu'il fallait que je me détende comme cela est prescrit par les médecines asiatiques.

Il aurait été d'accord pour une fellation

Tous ces rendez-vous étaient identiques : il me faisait asseoir face à lui, retournait mon siège, puis commençait à me masser les pieds, me mettait sur ses genoux, m'embrassait sur la bouche, dans le cou et il a fini par la suite par me mettre ses doigts dans mon sexe, et ce à plusieurs reprises. En revanche il n'a jamais cherché à me pénétrer avec son sexe. Il aurait été d'accord pour une fellation mais je n'ai jamais voulu.

Il comprenait bien que je n'étais pas consentante car je n'espérais qu'une chose : un emploi. Et je ne venais pas le voir pour passer un bon moment.

Au moment où j'ai rencontré monsieur Tron, je dois préciser que ma priorité n'était pas le batifolage. Je souhaitais uniquement trouver un emploi et monsieur Tron le savait.

Il pouvait m'appeler quand il voulait

Après mon embauche, les relations intimes sont poursuivies et comme il m'obligeait à le suivre lors des manifestations, le soir dans son bureau, les week-ends... Cela a engendré de la jalousie parmi le personnel. Pendant plusieurs mois, je n'ai pas eu de bureau et j'étais obligée de travailler dans celui du chef de cabinet, donc face à son bureau où il pouvait m'appeler quand il voulait.

Au printemps 2007, j'ai rencontré une de ses assistantes parlementaires, mademoiselle X, très jolie, qui a fini par m'apprendre qu'elle aussi avait été victime des mêmes agissements, selon le même

mode opératoire. Elle a fini par démissionner en septembre 2007.

Ce couple a ruiné ma vie

Comme je n'étais pas bien dans ma peau, il m'a mis dans les "pattes" de sa maîtresse Brigitte Gruel. Je suis devenue leur objet sexuel. J'ai dû lui pratiquer des cunnilingus, elle me déshabillait, j'étais contrainte de l'embrasser, de la caresser et je devais fermer les yeux lorsqu'elle lui pratiquait une fellation.

Je me suis retrouvée toute nue à plusieurs reprises, soit dans mon bureau, soit dans le bureau de la communauté des communes, soit à son domicile où elle était censée faire des déjeuners professionnels. Brigitte m'a également pénétrée avec ses doigts, et ce à plusieurs reprises. [...]

Il m'a forcé à écrire une lettre de démission sous la contrainte d'intervenir auprès des services sociaux pour me faire retirer la garde de mon fils de 4 ans.

Je porte plainte contre ce couple car il a ruiné ma vie. »

Un ex-collaborateur met en cause Georges Tron en confortant le témoignage d'une des deux accusatrices de l'ancien ministre visé par une enquête pour agressions sexuelles, dans des déclarations au *Parisien*. L'une des deux plaignantes «est venue me voir à l'époque. Elle m'a tout raconté à propos du harcèlement sexuel qu'elle subissait. (Elle) était ravagée par cette histoire avec Georges Tron. Je l'ai vue vrillée, anéantie»,

raconte au *Parisien* François-Joseph Roux, ancien collaborateur du maire de Draveil (Essonne), qui précise ne pas avoir été témoin direct des faits incriminés.

«Georges Tron convoquait (la plaignante) le soir, à n'importe quelle heure, et il s'enfermait avec elle dans son bureau», ajoute-t-il en affirmant qu'elle «était sous l'emprise de Georges Tron». Pour M. Roux, «la seule manière de mettre fin à ça, c'était de porter plainte». Lui dit être «parti à cause de ça» en 2009. «Georges Tron savait que je savais. Il m'a demandé de quitter la mairie, disant ne plus avoir confiance en moi.»

Georges Tron, mis en cause par trois femmes, a été mis en examen mercredi soir pour viols et agressions sexuelles, mais a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire.

« Nous avons des menaces »

Une des deux anciennes employées municipales de Draveil qui a déposé plainte, a déclaré son indignation devant cet état de fait, sur RTL : « *C'est aberrant. Ce serait le charcutier d'à côté, il serait en prison. Aujourd'hui, lui est libre* » a-t-elle regretté avant d'ajouter qu'« *aujourd'hui nous avons des pressions, nous avons des menaces, il va falloir qu'on les vive* ».

La jeune femme, outrée par cette décision de la justice, déclare qu'elle ne se laissera pas intimider par ses intimidations : « *Je ne changerai pas un point, une virgule et une majuscule de mes*

déclarations. Il faut arrêter de salir les gens, il faut arrêter de chercher des complots ».

Sur BFM TV, une ex-attachée parlementaire du maire de Draveil a été tout aussi déçue, estimant qu'il était « insupportable et inconcevable de savoir que cet homme-là puisse être libéré par la justice française » La jeune femme affirme avoir reçue une « menace de mort » qui vient de l'entourage du maire.

Les opposants de Tron le font savoir à Draveil

Philippe Brun, président de l'association Draveil Villages et opposant à Georges Tron, a réclamé jeudi la démission du maire UMP de Draveil, après sa mise en examen mercredi pour viols en réunion.

De son côté, l'opposante MoDem Fabienne Sorolla souhaite la même chose, et déclare même qu'il faudrait aller plus loin : « C'est tout le conseil municipal qui doit être mis sous tutelle entièrement » annonce t-elle avant de renchérir : « Il reste quand même toute l'équipe de Georges Tron et ils vont faire pression. Il faut que ça s'arrête tout ça ».

Sur Europe 1, une jeune femme qui a voté pour Georges Tron lors des dernières élections municipales dénonce la mauvaise publicité faite à l'image de la ville : « Ça donne une certaine notoriété négative ». Sauf décision de justice différente d'ici-là, Georges Tron devrait quand même présider le prochain conseil municipal.

Georges Tron va retourner sur les bancs de l'Assemblée. Bernard Accoyer, le président de l'Assemblée nationale a annoncé ce mardi que l'ancien secrétaire d'Etat s'apprête à reprendre son siège de député dès jeudi. Mis en examen et placé sous contrôle judiciaire le 23 juin, le maire de Draveil (Essonne) récupérera ainsi son immunité parlementaire en vertu de la réforme de la Constitution voulue par Nicolas Sarkozy. Celle-ci prévoit en effet que tout ancien député ayant quitté le gouvernement puisse reprendre ses fonctions de député un mois après avoir abandonné son portefeuille ministériel et ce, sans élection partielle. Georges Tron sera ainsi libéré de son contrôle judiciaire, pourra se déplacer comme bon lui semble et surtout, ne sera plus exposé au risque d'être placé en détention. Cette immunité pourrait toutefois être de courte durée. Bernard Accoyer a en effet indiqué que le juge d'instruction pourrait être amené à le solliciter pour saisir le bureau en vue d'un nouveau placement sous contrôle judiciaire. « Il revient à l'autorité judiciaire de saisir le garde des Sceaux qui, quant à lui, me saisira et je convoquerai immédiatement le bureau de l'Assemblée nationale qui est compétent sur ces questions », a-t-il ainsi expliqué avant d'ajouter que « ce sera sur l'application d'une mesure privative de liberté qui est en l'occurrence un contrôle judiciaire ».

Laurent Remise

Martine Aubry n'est pas que "la dame des 35 heures"



Officiellement candidate à la primaire socialiste depuis mardi, la première secrétaire du PS va devoir prouver à ses contradicteurs qu'elle est plus que la "dame des 35 heures." Ceci étant, on doit bien avouer que la candidature de la première secrétaire est quasiment un non-événement, tellement cela était attendu.

C'est un surnom qui lui colle à la peau, « la dame des 35 heures. » A l'annonce de sa candidature, les déclarations n'ont pas manqué : Jacques Myard, député UMP, a ainsi dit « Voilà quelqu'un qui a à son actif un certain nombre de bévues et un certain nombre d'erreurs manifestes Demandez aux Français sur les 35 heures si cela leur a rapporté beaucoup. » Marc-Philippe Daubresse secrétaire général adjoint de l'UMP, l'a également rappelé : « Derrière Martine qui parle de la compétitivité de la France et l'avenir du pays, il y a Aubry la dame des 35 heures. »

L'ironie du sort, c'est que cette mesure phare du gouvernement Jospin n'a pas été l'initiative de la maire de Lille, mais de Dominique Strauss-Kahn. Elle y aurait même été plutôt opposée : en 1991,

devant des militants de la CFDT, elle avait ainsi déclaré : « *Je ne crois pas qu'une mesure généralisée de réduction du temps de travail créerait des emplois.* »

Élu maire de Sarcelles en 1995, DSK y met en place les Emplois jeunes : c'est à partir de cette expérience qu'il nourrit le programme économique du PS en remettant au goût du jour l'idée portée par les syndicats CFDT et CGT de la réduction de la durée légale du travail à 35 heures sans baisse de salaire.

Après la victoire de la gauche aux législatives qui suivent la dissolution de 1997, le nouveau Premier ministre Lionel Jospin la nomme ministre de l'Emploi et de la Solidarité. C'est à ce moment là qu'elle met en place la principale promesse du Premier ministre : la lutte contre le chômage avec la création des fameuses 35 heures. Elle crée aussi les Emplois jeunes (une autre mesure créée localement par Dominique Strauss-Kahn), et la Couverture Maladie Universelle et est la première à combler le « *trou de la Sécu* ».

Nommée ministre par Cresson

Martine Aubry n'aurait donc pas mis en place les 35 heures de plein gré ? Volontaire ou subie, sa carrière ne se résume de toute manière pas qu'à la réduction de la durée légale du travail. La fille de Jacques Delors a au contraire commencé sa carrière politique très jeune. Née le 8 août 1950 à Paris, Martine Aubry est diplômée de Sciences-Po Paris, puis de l'ENA en 1975 (promotion Léon Blum). Elle en sort administratrice civile au

ministère du Travail et des Affaires sociales, puis est détachée au Conseil d'État de 1980 à 1981. Suite à l'élection de François Mitterrand en 1981, elle travaille dans les cabinets ministériels de Jean Auroux et de Pierre Bérégovoy, ministres du Travail et des Affaires sociales.

Le 15 mai 1991, elle est nommée ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle par Édith Cresson, et reconduite à ce poste dans le gouvernement Pierre Bérégovoy jusque mars 1993. En 2001 elle est élue maire de Lille et finalement Première secrétaire du PS en 2008. Après la cuisante défaite des élections européennes, Martine Aubry doit refonder un parti en plein délitement. Les élections régionales, puis cantonales lui permettront d'imprimer sa marque sur le parti. Avant de se lancer à la conquête de l'Élysée mardi 28 juin. Avec peut-être comme objectif de faire oublier ce surnom de « *dame des 35 heures.* »

Laurent Remise

La philosophie Kantienne selon Luc Ferry

L'ancien ministre de l'Éducation a donc expliqué ce qui suit sur le plateau du "Grand Journal" :



Luc Ferry : « Les journalistes ne peuvent pas dire les choses qu'ils savent. Et je pourrais vous donner beaucoup d'exemples que vous connaissez comme moi parce que vous tombez sous le coup de la diffamation !, a-t-il affirmé. Le problème c'est : est-ce qu'on veut une presse qui fait fi du principe de la diffamation et du respect de la vie privée, ou pas ? Est-ce qu'on veut une presse à l'américaine ou pas ? Nous n'en voulons à aucun prix, pour l'essentiel des journalistes que je connais... Dans les pages du Figaro Magazine de cette semaine, vous avez un épisode qui est raconté d'un ancien ministre, qui s'est fait poisser à Marrakech dans une partouze avec des petits garçons. Bon. Probablement nous savons tous de qui il s'agit.

Ali Baddou : Très sincèrement pas en l'occurrence. C'est qui ?

Luc Ferry : Eh bien moi je sais, je pense que je ne suis pas le seul. Et donc, si je sortais l'affaire aujourd'hui –l'affaire m'a été racontée par les plus hautes autorités de l'État, en particulier par le Premier ministre mais aussi...

Ali Baddou : Est-ce que vous avez des preuves ou pas ?

Luc Ferry : Évidemment non. J'ai des témoignages des membres de cabinets au plus haut niveau, et des autorités de l'État au plus haut niveau. Si je sors le nom maintenant et que je lâche le nom dans la nature, premièrement c'est moi qui serais mis en examen et je serais à coup sur condamné même si je sais que l'histoire est vraie. Là, il y

a un principe de transgression du respect à la vie privée et de la diffamation qui pèse sur vous, à juste titre...”

Depuis chacun tente évidemment de comprendre de qui le ministre a voulu parler ; l'écho du *Figaro Magazine* étant encore plus elliptique et hypocrite...

Des noms d'hommes politiques sont donc évoqués sur la base de rumeurs.

Et parmi ces noms, celui de Jack Lang.

L'accusation n'est pas neuve : elle ressurgit fréquemment

Yves Bertrand, le sulfureux patron des renseignements généraux n'a d'ailleurs pas été le dernier à la faire circuler...

En 1996, un “blanc” des Renseignements généraux évoque une vraie affaire de pédophilie, survenue en 1988 dans le sud-est de la France. La note policière met en scène, avec d'incroyables détails sordides et scabreux, le couple Lang. La note cite des écoutes téléphoniques que personne n'a entendues et qui auraient été détruites. Comme l'a révélé Sébastien Fontenelle dans *Impunités Françaises* (livre dont je suis l'éditeur), Yves Bertrand va alors alerter personnellement le procureur Éric de Montgolfier. Ce dernier, prêt à enquêter, lui ayant demandé de lui faire parvenir officiellement la “note blanche”, Bertrand avait fini par se rétracter, au motif que ses “supérieurs hiérarchiques” lui en auraient intimé l'ordre. [Est-ce de cet épisode dont reparle le même

Yves Bertrand en 2008 aux [Grandes Gueules sur RMC](#) ?].

En 2003/2004 deux journalistes enquêtent sur le sujet, dans le cadre d'une biographie de Jack Lang (*Docteur Jack et Mister Lang*, Le Cherche Midi) **Nicolas Charbonneau et Laurent Guimier finissent même par poser la question directement à l'intéressé en septembre 2003.**

Il leur répond entre guillemets dans leur livre... À la sortie du livre, le passage qui met en cause les proches de Lionel Jospin va susciter la polémique.

Et Daniel Vaillant, mis en cause, va répondre par courrier à Jack Lang.

Puis *L'Express* évoquera le même sujet en 2005 : “Enfin, à l'approche de la présidentielle de 2002, quelques chiraquiens racontent une arrestation de Jack Lang au Maroc, dans une affaire de mœurs, suivie d'une exfiltration discrète organisée par l'Élysée. Pas la moindre preuve, mais les missiles anti-Jospin se préparent, que le 21 avril rendra caducs”.

Avant que les auteurs de *Sexus Politicus* ne sortent leur enquête et **ne reviennent, à leur tour, sur “l'épisode” de Marrakech...**

Luc Ferry a-t-il voulu évoquer cette même histoire ? L'a-t-il fait avec légèreté ? **Sans savoir que plusieurs journalistes (je ne prétends pas être exhaustif) avaient déjà tenté d'en démêler les fils, sans jamais obtenir le moindre début d'indice ?** Luc Ferry dispose-t-il d'informations supplémentaires ? De preuves ?

De sources nouvelles ? De “témoignages” comme il l'affirme ?

Ou alors parlait-il d'une autre affaire ? D'un autre ancien ministre ?

En tout cas, l'accusation est bien trop grave pour que l'on en reste là.

Et, surtout, il est **bien tard** pour affirmer comme Luc Ferry le fait : “J'ai souhaité défendre la presse qui respectait la vie privée et qui ne se rendait pas coupable de diffamation. Je n'ai aucune preuve, ni aucun fait précis sur cette affaire, mais à l'époque où j'étais ministre, j'en ai entendu parler. On m'a rapporté mille choses sur mille ministres mais je ne dirai jamais rien, à part si cela mettait en danger la République.”

Peu de temps après cette polémique où nous trouvons un Luc Ferry accusateur voilà que, tel l'arroseur arrosé, une nouvelle polémique naissait, mais cette fois contre lui.

Alors que de nombreux responsables politiques réclament que Luc Ferry rembourse lui-même l'université Paris-VII pour des cours non-assurés, l'ancien ministre clame être victime d'une campagne de discrédit.

L'affaire semblait réglée : Maignon remboursera les salaires trop-perçus de Luc Ferry à l'université de Paris-VII. Mais après cette annonce, la polémique n'a fait que repartir de

plus belle. L'ancien ministre de l'Éducation a tenté ce week-end d'éteindre l'incendie en faisant la tournée des médias. Selon lui, il serait victime d'une campagne de discréditation après ses propos sur une affaire de pédophilie présumée au Maroc. Il menace également de poursuivre en diffamation toute personne prétendant qu'il occupe un emploi fictif au Conseil d'analyse de la société.

Mercredi, le Canard enchaîné dévoile que Luc Ferry a perçu 4500 euros par mois de la part de l'université Paris-VII pour l'année 2010-2011, sans y avoir donné un seul cours. La faculté réclame donc le remboursement de ces salaires, à moins que le philosophe ne rattrape sa charge de cours d'ici la fin de l'année universitaire.

«Absolument grotesque», répond en substance Luc Ferry. S'il n'a pas assuré un seul de ses cours, c'est simplement que, comme des milliers de professeurs d'université, il est «déchargé de service public». En d'autres termes, il a été appelé à exercer des fonctions de service public ne lui permettant plus d'assurer sa charge de cours à l'université. Cela a été le cas lorsqu'il était ministre, mais aussi depuis 2005, où il préside le Conseil d'analyse de la société, un comité rattaché à Matignon.

«Situation indécente»

«Quand on est déchargés de service, c'est soit l'administration d'origine qui paye votre traitement, soit celle qui vous reçoit», explique l'ancien ministre ce dimanche au Parisien. Dans le

cas présent, c'est l'université de Paris-VII qui prenait en charge les 4500 euros mensuels de traitement, auxquels Matignon a ajouté une indemnisation de 1700 euros au titre de la fonction de président de Luc Ferry.

Dès lors, pourquoi Paris-VII réclame-t-elle le remboursement des sommes ? «C'est à cause de la loi sur l'autonomie des universités, en application depuis septembre 2010», explique l'ancien ministre. Depuis cette loi, les universités ne peuvent plus mettre à disposition des professeurs si aucune convention n'a été signée avec l'organisme d'accueil. Or, il n'y a pas encore de convention entre Paris-VII et Matignon. Un cafouillage administratif est donc à l'origine de la demande de remboursement de l'université parisienne.

Matignon a donc décidé de régler le différend financier. «Indécent», répondent en chœur les socialistes Ségolène Royal et Manuel Valls ce dimanche. «C'est insupportable qu'on puisse rembourser sur deniers publics l'université qui a payé M. Ferry. M. Ferry devrait rembourser lui-même cet argent», argue Manuel Valls sur Radio J.

Ségolène Royal a elle expliquée dans l'émission Dimanche + de Canal + l'incompréhension de cette décision lorsqu'un chômeur lui raconte «moi, quand j'ai reçu des indemnités chômage en trop à cause des délais informatiques, j'ai dû immédiatement rembourser.» À l'UMP, le député Yannick Favennec s'est dit sur Twitter «scandalisé que ce soit Matignon qui rembourse l'université où Ferry n'a jamais

exercé. C'est à lui de le faire, pas au contribuable».

«On cherche à me discréditer»

Luc Ferry répond au Parisien qu'il «n'y a rien d'amoral, ni d'illégal» dans cette affaire, et qu'il «avait prévenu Matignon du problème par lettre dès les 25 novembre dernier». Il réfute également les accusations selon lesquelles son poste au Conseil d'analyse de la société est un emploi fictif. «Cela n'a rien à voir, ni de près ni de loin, avec un emploi fictif», a-t-il clamé samedi soir sur RTL, avant d'ajouter dimanche matin sur Europe 1: «si j'occupais un emploi fictif, une plainte serait déposée dans le quart d'heure. Je ne peux pas me permettre ça, comme ancien ministre en plus, c'est ridicule.»

Le ton est monté d'un cran en fin de journée sur France Info. «L'affaire commence à me chauffer les oreilles et maintenant je vais prendre un avocat pour poursuivre les gens qui disent des conneries», s'est emporté Luc Ferry. «Si tel ou tel député, si Mme Royal ou l'autre zouave, veulent supprimer le Conseil d'analyse de la société mais qu'ils le disent, je m'en fous, qu'ils le suppriment. Mais qu'on ne dise pas que j'ai été payé pour des heures que je n'ai pas faites et que je devrais rembourser. C'est honteux, c'est scandaleux»

Le philosophe en est persuadé, cette histoire «ridicule» ne sort «que parce que j'ai eu l'audace de briser un tabou il y a quelques jours», faisant référence à sa déclaration sur un ancien ministre qui aurait été surpris il y a plusieurs années au Maroc dans

une soirée pédophile. «Sans être paranoïaque, je sais que j'ai des ennemis», affirme-t-il au Parisien. «On cherche à me discréditer pour étouffer l'affaire en faisant croire que je suis un guignol.»

Laurent Remise

La Syrie

On vient de découvrir que le régime Baasiste en Syrie (un parti avec des tendances politiques similaires au parti de même nom qui a soutenu le non moins fameux Sadaam Hussein) impose une dictature à son peuple, du fait de la répression dans le sang que son dirigeant Bachar El-Hassad fait vivre à son peuple qui commence tout juste à se rebeller suite aux révolutions dans divers pays arabes.

Mais de qui se moque t'on !

Le père de Bachar, Hafez, pris le pouvoir à la suite d'un coup d'État en 1970, il sera président de la République jusqu'à sa mort. Son régime fortement autoritaire, structuré autour du parti unique du Baas, a mis en place un contrôle de l'ensemble de la vie politique syrienne. 2000.

Hafez el-Assad hérita d'un régime dictatorial, établi durant de longues années d'un pouvoir militaire instable, puis réorganisé suivant la politique du parti unique du Baas. Non seulement, il ne rompit pas avec ce régime, mais il en accrut la dimension répressive, et s'efforça de contrôler chaque secteur de la société à travers un vaste appareil policier et de renseignement.

Le régime mit également en place un culte de sa personnalité, le décrivant comme un dirigeant juste, sage et puissant de la Syrie et du monde arabe en général. À la manière soviétique, ce culte se traduisit par un vaste système de propagande fait d'affichages de son effigie, d'érections de sa statue, de discours publics glorificateurs, etc. Son fils Bassel appelé à lui succéder, fit, plus tard, l'objet d'un culte semblable mais il trouva la mort dans un accident de voiture le 21 janvier 1994.

Le régime trouva un soutien essentiel dans la minorité alaouite, dont Hafez el-Assad plaça des membres à de nombreux postes clés de l'appareil d'État. Certaines sources mentionnent Assad comme étant membre de la franc-maçonnerie¹.

Le régime se caractérisa ainsi par l'emprise qu'il a exercé sur la vie sociale et politique, interdisant toute opposition et réprimant avec violence toute contestation. L'écrasement militaire du soulèvement des fondamentalistes sunnites, les Frères musulmans, dans la ville de Hama en 1982 est l'épisode le plus marquant de cette répression.

Aujourd'hui encore, héritage de cette période et malgré la mort de Hafez el-Assad, la peur de parler publiquement ou d'être écoutés est constante parmi les Syriens.

La politique étrangère de Hafez el-Assad a été structurée par le conflit entre la Syrie et Israël – conflit antérieur à la prise de

pouvoir de Assad, et qui a continué après sa mort.

Au commencement de sa présidence, la Syrie joua un rôle majeur dans la guerre du Kippour en 1973. La guerre a été présentée par le régime comme une importante victoire patriotique, quoique son bilan soit extrêmement nuancé. Après une faible avancée sur le plateau du Golan (territoire syrien occupé par Israël depuis la guerre des six jours en 1967), l'armée syrienne a connu d'importantes pertes et a dû reculer devant une contre-attaque israélienne. Toutefois, la Syrie regagna, *in fine*, des territoires sur le tracé de 1967, grâce aux négociations de paix, dirigées par Henry Kissinger.

La volonté de reconquête de l'intégralité du plateau du Golan n'a pas cessé, par la suite, d'être un des axes centraux de la politique de Hafez el-Assad. Il respecta, toutefois, la ligne de cessez-le-feu placée sous le contrôle des Nations unies. Assad choisit, en effet, une politique indirecte de pression sur Israël, à travers le soutien à divers mouvements arabes, hostiles à l'État juif, qu'il a clientélisés. Ainsi, il soutiendra le Hezbollah au Liban, dès sa création durant l'invasion de ce pays par Israël. Il apportera, de même, son soutien à de nombreux groupes activistes palestiniens, comme le Hamas. Assad refusa de reconnaître l'existence d'Israël, officiellement qualifié d'«entité sioniste». Toutefois, avec la chute de l'URSS, il comprit que l'équilibre des forces avait été transformé en faveur des États-Unis, et de son principal allié dans la région, Israël. Il accepta alors, pressé par les États-Unis, de

s'engager dans des négociations avec Israël, qui finalement échoueront.

Assad joua un rôle clé dans l'histoire du Liban contemporain. La guerre civile libanaise, qui éclata en 1975 et opposa sur fond de conflit israélo-arabe les communautés religieuses du pays (chrétiens et membres de la droite libanaise d'une part, musulmans, « progressistes de gauche » et Palestiniens de l'autre) finit par tourner à la défaveur des chrétiens. Craignant de perdre le pouvoir présidentiel, qui était réservé aux chrétiens de rite maronite depuis le Pacte de 1943, les leaders des milices chrétiennes Camille Chamoun et Pierre Gémayel lancèrent un appel à l'armée syrienne, pour mettre un terme à cette guerre fratricide. Le président syrien, qui soufflait sur les braises de la guerre du Liban, en soutenant tour à tour les différents belligérants, y vit l'occasion d'installer ses troupes au Pays du Cèdre, avant-poste de sa lutte contre Israël. Ce sera le début de la mainmise syrienne sur le Liban, qui durera jusqu'à la révolution du cèdre en 2005.

Il obtint par ailleurs de Jacques Chirac en 1996 que les dossiers de l'occupation israélienne au Liban et au Golan soient liés, et que la France fasse pression en ce sens sur l'État hébreu.

Le bilan de ses 30 années de règne reste controversé : aux critiques contre sa politique interne répressive (écrasement dans le sang de l'insurrection islamiste dont le fief était basé à Hama) et de son soutien aux groupes armés palestiniens (Hamas et Jihad Islamique) et

libanais (Hezbollah), s'opposent des analyses qui voient en lui un « redoutable diplomate » (Henry Kissinger), ainsi que l'homme qui a fait de la Syrie un interlocuteur incontournable dans le règlement des conflits du Proche-Orient.

Son fils aîné Bassel el-Assad devait lui succéder à la présidence mais la mort de ce dernier dans un accident de voiture en 1994 contraint Assad à changer ses plans. C'est son autre fils Bachar el-Assad qui lui succède à la présidence syrienne juste après sa mort en juin 2000.

Que la Syrie des Assad soit une dictature depuis 40 n'est pas une nouveauté. Que le régime impose une discipline de fer à son peuple non plus. Qu'il s'immisce dans la diplomatie moyen-orientale en soutenant des mouvements terroristes pour affaiblir Israël ne l'est pas plus. Alors pourquoi tant de mansuétude vis-à-vis des Assad père et fils ?

Alors que l'on bombarde la Libye de Kadhafi en exigeant son départ de la direction de ce pays (ce qui n'est pas le mandat de l'ONU), les pays occidentaux laissent les mains libres à Bachar Assad.

Que sont les révolutions arabes devenues ???

Y aurait-il un deux poids deux mesures de la part des pays occidentaux, et plus largement de la communauté internationale à l'égard de la répression à laquelle se livrent les régimes libyen et syrien face à la contestation populaire qu'ils subissent ?

Certains pays de l'OTAN, avec l'approbation de la Ligue des États arabes et le feu vert juridique de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies, bombardent depuis plus de trois mois les positions du colonel Kadhafi en Libye. Alors que la répression s'intensifie chaque jour en Syrie et que, malgré le couvre-feu médiatique que veut imposer le régime syrien, les images des horreurs qui s'y passent nous parviennent, aucune mesure concrète ne semble être prise contre Bachar El Assad. Comment expliquer cette différence de traitement ? Plusieurs raisons pertinentes ou contestables expliquent cela.

Tout d'abord, Bachar Al-Assad est moins diabolisé que ne l'est Kadhafi dans les opinions occidentales. Il est, à tort ou à raison, perçu comme un gage de stabilité, alors que Kadhafi est associé à l'instabilité. Ce dernier, outre l'hostilité des opinions occidentales, s'est mis à dos l'ensemble des chefs d'États arabes, ce qui n'est pas le cas de son homologue syrien. Il est donc plus facile pour les pays occidentaux d'avoir le soutien de leur opinion pour se lancer dans une guerre contre Kadhafi. Il avait annoncé un massacre avant d'avoir le temps de le mettre en œuvre, Bachar Al-Assad le commet sans le dire. Il y a un fossé entre les déclarations d'ouvertures et promesses de dialogue syrien et ses actes basés sur la seule répression.

Le leader syrien a vu dans l'intervention militaire occidentale contre la Libye, une fenêtre d'opportunité. Il a compris qu'il leur serait difficile d'ouvrir un second front militaire

tant que l'affaire libyenne n'était pas achevée. Il en profite donc pour se livrer à une répression de masse en pensant bénéficier de l'impunité. Outre les limites des capacités militaires des pays occidentaux, le régime syrien profite également du courroux suscité chez certains membres du Conseil de sécurité dans le changement de la mission entamée en vertu de la résolution 1973.

Au départ, les frappes des pays de l'OTAN devaient seulement protéger la population libyenne du massacre promis par Kadhafi. Entre-temps on est passé au changement de régime et à la cobelligérance. Les pays qui s'étaient abstenus pour ne pas s'opposer à la mise en place de cette opération militaire se sont sentis floués. Il serait de ce fait difficile de trouver un accord au Conseil de sécurité pour entamer une nouvelle opération. En se donnant pour mission de mettre fin au régime Kadhafi, c'est le concept même de responsabilité de protéger (qui se distingue de l'ingérence classique, car basé sur une approche légale et multilatérale) qui a été mis à mal.

Enfin, les difficultés des opérations militaires effectuées en Libye freinent les ardeurs de ceux qui voudraient en découdre avec Bachar Al-Assad. L'armée syrienne étant considérée comme supérieure à l'armée

libyenne. Par ailleurs, il n'y a pas d'insurgés sur lesquels l'OTAN pourrait s'appuyer en Syrie, il y a juste des civils qui fuient la répression comme ils le peuvent. Ce fait devrait normalement être un motif supplémentaire pour intervenir mais cela produit l'effet inverse.

On voit une fois de plus que l'évocation de la morale dans les relations internationales s'efface devant les calculs des rapports de force. La morale joue plus un rôle de légitimation d'une action qu'elle ne constitue sa motivation première.

Mais s'il peut paraître sage de ne pas se lancer dans une aventure militaire contre la Syrie, faut-il pour autant ne rien faire ? Entre la guerre aux résultats improbables et l'inaction il y a toute une gamme d'options. Le Conseil de sécurité pourrait saisir la Cour pénale internationale. Il pourrait étudier la gamme des sanctions envisageables à l'égard de la Syrie et de ses dirigeants. Ce grand écart entre la rapidité de l'intervention en Libye et la lenteur à réagir face au drame syrien est troublant et condamnable.

Laurent Remise

SALUT PUBLIC !

Numéro 8 du 2 juillet 2011.

Ceci est un bulletin d'informations fondé et rédigé par Laurent Remise, 10 rue Sans Peur, 06130 Grasse.

Pour faire paraître un article dans « **Salut Public !** » ou pour lui faire-part de vos réactions, écrivez-lui à : lremise@live.fr

Revenons aux grands principes de Jean-Jacques Rousseau qui guidèrent Maximilien Robespierre pour construire une véritable République démocratique, où le pouvoir (cratos) soit réellement au peuple (demos) et pas confisqué par des élites qui spolient la plèbe !



Aujourd'hui (1789) le tiers-état supporte le clergé et la noblesse.